



**ORGANISATION DES ETATS AMERICAINS**  
Conseil interaméricain pour le développement intégré  
(CIDI)



**PREMIÈRE RÉUNION DES MINISTRES ET DES HAUTS  
FONCTIONNAIRES CHARGÉS DE LA SCIENCE  
ET DE LA TECHNOLOGIE**  
11-12 novembre 2004  
Lima, Pérou

OEA/Ser.K/XVIII  
REMCYT-I/DEC. 1/04  
12 novembre 2004  
Original : anglais

REMCYT-I/DEC. 1/04

**DÉCLARATION DE LIMA**

(Adoptée à la quatrième séance plénière, tenue le 12 novembre 2004)

Nous, les Ministres et hauts fonctionnaires chargés de la science et la technologie qui participons à la Première Réunion des Ministres et hauts fonctionnaires chargés de la science et de la technologie dans le cadre du Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI) de l'Organisation des États Américains (OEA), à Lima (Pérou), les 11 et 12 novembre 2004, dans le but d'accorder l'importance requise à l'incorporation de la science, de la technologie, de l'ingénierie, de l'innovation et de l'éducation en tant que force motrice du développement économique et social des pays du Continent américain ; gardant à l'esprit les principes de coopération énoncés dans la Charte de l'Organisation des États Américains et les mesures arrêtées à cette fin lors des Sommets des Amériques, y compris les Sommets de Punta del Este en 1967, de Miami en 1994, de Santiago en 1998, de Québec en 2001 et de Monterrey/Nuevo León en 2004,

**CONSIDÉRONS :**

1. Que la science, la technologie, l'ingénierie, l'innovation et l'éducation sont des éléments fondamentaux pour la promotion du développement intégré des pays des Amériques, qui couvre les domaines économique, social, éducatif, culturel, scientifique et technologique, ainsi que la création d'emplois en vue de faire face à la pauvreté, dans le cadre de la protection de la qualité de l'environnement et de l'intégration de la perspective de la parité hommes-femmes aux politiques, et de renforcer la démocratie.
2. Que la coopération à l'échelle du Continent américain constitue un élément fondamental pour répondre aux besoins de chaque pays en matière de formation de capacités humaines, institutionnelles et infrastructurelles pour la recherche scientifique et technologique.
3. Que l'appui aux initiatives d'envergure continentale relatives à la science, à la technologie, à l'ingénierie, à l'innovation et à l'éducation présentant un intérêt commun pour les États membres encourage la solidarité et la coopération entre ces derniers et contribue à l'échange d'informations sur les pratiques et les expériences réussies.
4. Qu'étant donné le grand écart existant dans le domaine de la science, de la technologie, de l'ingénierie, de l'innovation et de l'éducation entre différents pays des Amériques, il est indispensable de prêter appui à ceux qui sont moins développés ces domaines en vue d'encourager leur développement démocratique intégré.

5. Que le Plan stratégique de partenariat pour le développement 2002-2005, du CIDI, dans lequel le renforcement des capacités scientifiques et des échanges en matière de technologie constituent des domaines prioritaires d'action, stipule que la « lutte contre la pauvreté et l'inégalité et, en particulier, l'élimination de la pauvreté extrême représentent une responsabilité commune et partagée des États membres et constituent des facteurs essentiels pour la promotion et la consolidation de la démocratie. En outre, la nécessité d'atteindre un développement social et économique intégral, équitable et durable demeure un grand défi pour le Continent américain ».

6. Que le Programme interaméricain de la science et la technologie, PRICYT, est un mécanisme visant à faciliter la formulation d'initiatives de développement scientifique et technologique dans le cadre du CIDI.

7. Qu'il est de la plus grande importance que ces efforts soient liés à ceux que déploient les Sommets des Amériques, notamment le sommet qui aura lieu en 2005 en Argentine et dont le thème sera la création d'emplois pour combattre la pauvreté et renforcer la gouvernance démocratique.

8. Qu'il est fondamental d'encourager le développement de la science, de la technologie, de l'ingénierie et de l'innovation en matière de coopération et de partenariat avec le secteur privé, notamment au moyen de l'utilisation active des technologies de l'information et de la communication comme moyen d'accroître substantiellement le niveau d'investissement dans ces domaines.

9. Qu'il est nécessaire de reconnaître l'importance de la participation et des contributions de la société civile au développement scientifique et technologique et à l'innovation.

#### NOUS DÉCLARONS QUE NOUS CONJUGUERONS NOS EFFORTS POUR:

1. Encourager la croissance soutenue de l'investissement en science, technologie, ingénierie et innovation dans nos pays, intégrée à nos politiques économiques en vue de parvenir au bien-être économique et social des nations, notamment à la participation des secteurs public et privé, en vue de renforcer le secteur de production et les services de base essentiels à l'amélioration de la qualité de vie de nos peuples, ce dans le cadre d'un développement national durable, en prenant en compte les principes de solidarité, de co-responsabilité et de coopération.

2. Obtenir que, d'ici à 2007, tous les États membres adoptent des politiques nationales performantes dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie et de l'innovation, lesquelles doivent être clairement intégrées aux politiques économiques et sociales.

3. Euvrer en faveur de l'acceptation et la reconnaissance généralisées de l'importance fondamentale pour nos nations de l'incorporation de la science, la technologie, l'ingénierie et l'innovation dans nos nations au nombre des moteurs de leur stratégie de développement social et économique et de les intégrer et de les encourager dans les plans stratégiques

nationaux et régionaux de développement, en conservant l'objectif fondamental de réduire la pauvreté dans le Continent américain.

4. Appuyer la mise en place de systèmes nationaux d'innovation axés sur les secteurs public et privé de production, en vue d'améliorer leur compétitivité à travers le recours à la science et à la technologie et à des ressources humaines compétentes qui encouragent la création et la vulgarisation de l'innovation technologique visant le développement intégré de nos pays.

5. Encourager l'accroissement des capacités humaines, institutionnelles et d'infrastructure de mener des recherches scientifiques et technologiques dans le respect de l'environnement, de la parité hommes-femmes et de l'égalité et dans un esprit d'ouverture à l'interrelation des secteurs public et privé.

6. Consentir des efforts pour réduire la brèche en matière de capacités scientifiques, technologiques, d'ingénierie et d'innovation entre les différents pays des Amériques, en appuyant ceux qui sont le moins développés grâce à une coopération accrue entre autres, en matière de renforcement des capacités, de transfert de technologie, de recherche et d'éducation.

7. Encourager l'harmonisation et la coordination de la science, la technologie, l'ingénierie et les programmes d'innovation mis en oeuvre par plusieurs organisations bilatérales et multilatérales en vue de parvenir aux meilleurs résultats en recourant aux ressources disponibles.

8. Faciliter la plus grande interaction possible entre les communautés de recherches scientifiques et technologiques en encourageant la mise en place et la consolidation des réseaux de recherche et la synergie entre les institutions d'enseignement, les centres de recherche, les secteurs public et privé et la société civile.

9. Promouvoir les applications de la science, de la technologie, de l'ingénierie et de l'innovation en tant que moyen d'accroître l'inclusion sociale, spécialement celle des groupes les plus vulnérables ; réduire la pauvreté et consolider la démocratie dans les pays de la région.

10. Favoriser l'approche des sciences sociales en tant qu'outil pour la compréhension et l'appropriation du développement scientifique et technologique dans la société, en encourageant une importante interaction entre les chercheurs en sciences naturelles et en sciences sociales.

11. Appuyer la création à l'OEA d'un programme d'information et de services à titre de soutien à la science et la technologie (réseau d'indicateurs de science et de technologie, système de l'information géographique, bases de données scientifiques), en tant qu'instrument permettant la formulation de politiques et de programmes régionaux et nationaux de suivi et de mesure de ses répercussions sociales et économiques, ainsi que sa diffusion permanente.

12. Renforcer l'enseignement de la science, classique ou non classique, en vue d'encourager l'incorporation de la population toute entière et notamment des jeunes à des

activités scientifiques, technologiques, d'ingénierie et d'innovation orientées vers la promotion du développement économique et social des Amériques, le but ultime étant de promouvoir la vocation scientifique et la compréhension de la science parmi le grand public.

13. Encourager l'enseignement intégral qui inclut l'éducation permanente à l'intention de la population adulte et met l'accent sur l'initiation à l'informatique visant à développer une force de travail pour le 21<sup>ème</sup> siècle dotée des aptitudes requises dans le domaine de l'information et des technologies de la communication.

14. Encourager la participation de tous les acteurs à la prise de décisions en matière de science, de technologie, d'ingénierie et d'innovation.

15. Exécuter le Plan d'action de Lima et appuyer les initiatives continentales en matière de science et de technologie, d'ingénierie, d'innovation et d'éducation d'intérêt commun pour les États membres ainsi que d'autres initiatives conçues à l'échelle bilatérale et multilatérale dans la région, en accordant une attention particulière aux pays dans lesquels la mise en œuvre de ces initiatives pourrait porter les plus grands effets et contribuer à leur développement.

16. Appuyer la tenue de réunions annuelles des commissions chargées de la science, de la technologie, de l'ingénierie et de l'innovation pour assurer le suivi de la Déclaration de Lima et de son Plan d'action et diffuser les résultats et les expériences enregistrés aux échelons national et continental.